CIRCUIT DE TIR D'ILE DE FRANCE

REGLEMENT DE LA COMPETITION

Carabine ou Pistolet 10 mètres

SAISON 2022-2023

Le « CIRCUIT DE TIR D'ILE DE FRANCE » est ouvert à tous les tireurs à 10 mètres CARABINE et PISTOLET quel que soit leur club d'appartenance.

1 - BUT

Engager les clubs à motiver les tireurs à participer à un maximum de concours au sein d'un groupe de clubs organisant un circuit de concours selon un planning concerté.
Etablir un classement de tous les tireurs s'inscrivant au circuit.
Récompenser les tireurs selon leur classement final.
Valoriser la motivation des tireurs par une attribution de lots pour les tireurs les plus « assidus ».

Liste des septclubs organisateurs du CIRCUIT DE TIR D'ILE DE FRANCE :

- Pro Patria Montesson
- Association Vicinoise de tir
- La Cible Franconvilloise
- L'Amicale des Tireurs de Buc
- Tir Sportif Police Ile de France
- Union Sportive Municipale de Malakoff
- Tir National de Versailles

2 - MODALITE GENERALE DU PARCOURS

2.1 - Carnet d'enregistrement des résultats :

Pour le suivi de la compétition, étalé sur toute la saison d'hiver (de septembre 2022 à janvier 2023), il est mis en place un carnet d'enregistrement des résultats. Ces carnets sont numérotés. Le tireur doit présenter son carnet à chaque participation à un concours du circuit afin que le club organisateur puisse noter son numéro de carnet sur le palmarès.
Le principe retenu est d'enregistrer, pour chaque concours, les résultats calculés sur 60 plombs (40 plombs pour la catégorie dame 3 dans les 2 disciplines

carabine et pistolet). Le comptage s'effectuera au 1/10 de point pour la carabine et au point entier pour le pistolet.

2.2 - Qui délivre les carnets aux compétiteurs ? :

Les carnets d'enregistrement des résultats sont délivrés par les présidents des 7 clubs participants ou leurs représentants. Ils peuvent être achetés à chaque étape du Circuit Ile de France 10 mètres.

2.3 - Catégories pour chaque discipline :

CF, CG, JF, JG, D1, D2, D3, S1, S2, S3

Les tireurs minimes des écoles de tir sont autorisés à participer en se surclassant dans la catégorie Cadet.

2.4 - Enregistrements des équipes :

Les équipes seront composées de trois tireurs d'un même club et d'une même discipline. Les tireurs de l'équipe doivent être en possession d'une carte du circuit.Les équipes doivent être inscrites dès la participation au premier concours circuit. Les membres de cette équipe resteront identiques pour toute la durée de la compétition. Le nombre d'équipes par club et par discipline n'est pas limité.

3 - TARIFS

Aucun engagement financier supplémentaire en dehors de l'achat du carnet d'enregistrement des résultats, de l'engagement des équipeset des frais habituels de participation au concours de chaque club.

Engagement à chaque concours :11€ pour 60 plombs, 9€ pour 40 plombs,

Acquisition du carnet : 3 Euros pour les membres des clubs organisateurs et 9€ pour les membres des autres clubs.

EngagementEquipes de 3 tireurs : 5€

4 - CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

4.1 - CLASSEMENT INDIVIDUEL

Tous les tireurs détenteurs d'une carte du circuit sont classés au sein de leur catégorie et de leur discipline. Le classement s'effectue sur un maximum de 6 matches. Pour les tireurs réalisant les 7 matches, le plus mauvais score ne sera pas pris en compte.

Récompenses : (classement PISTOLET et CARABINE)

Les trois premiers de chaque catégorie sont récompensés par un trophée.

Récompenses « participation » :

Un premier tirage au sort de cinq lots d'une valeur de 200€ (carte cadeau Décathlon), pour les tireurs ayant participé auxSEPT concours, quel que soit leur classement.

Un deuxième tirage au sort de quatre lots d'une valeur de 200€ (carte cadeau Décathlon), pour les tireurs ayant participé à CINQ, SIX et SEPTconcours, quel que soit leur classement.

Un troisième tirage au sort de deuxlotsd'une valeur de 200€ (carte cadeau Décathlon) récompensant les cadets et juniors ayant participé à CINQ concours minimum.

4.2 - CLASSEMENT PAR EQUIPES

Pour prendre en compte le panachage des catégories dans chaque concours le score retenu sera la somme du total sur 40 plombs des tireurs composant l'équipe.

Classement.

Le classement par équipe de chaque discipline sera établi sur la somme des six meilleurs résultats réalisés par les équipes au cours des matches du circuit (total rectifié). Le résultat d'une équipe est la somme des scores des tireurs présents (1, 2 ou 3)

Les 3 premières équipes de chaque discipline (carabine et pistolet) seront récompensées par une coupe.

4.3 - CHALLENGE CLUB

Un Challenge du meilleur club dans chaque discipline (carabine et pistolet) :

Totalisation des 5 meilleurs tireurs de chaque clubclassé sur le total des matches effectués quel que soit le nombre (1 à 7)

Le trophée sera remis en jeu chaque année. Le club détenteur du trophée en a la garde pour un an et doit faire graver la plaque récapitulative des résultats. Le trophée sera acquis au club après trois victoires successives.

La remise des récompenses (Trophées, Coupes et Cartes cadeaux) aura lieu (date à définir courant septembre en fonction du planning de la LRTIDF) au Centre de Tir de Pro Patria Montesson – 201, rue du 8 mai 1945 – 78360 MONTESSON.

Les lots tirés au sort ne seront remis qu'aux personnes présentes,en cas d'absence le lot sera remis en jeu immédiatement.

INSCRIVEZ-VOUS NOMBREUX A CETTE COMPETITION.